

# en contact

bulletin à l'intention des retraités

## Élection des retraités au Conseil consultatif des pensions



# Et voici les résultats!

Nous sommes très heureux d'annoncer que William Price a été élu comme représentant des membres retraités. Un scrutin a eu lieu en avril et en mai; le compte des bulletins de vote a été mené sous la supervision du secteur Vérification interne de Postes Canada les 9 et 10 mai 2005. M. Price s'est joint à Postes Canada en 1973 et y a occupé divers postes de cadre dans le secteur des Finances. Il a été un conseiller clé dans nombre de projets d'envergure. M. Price a siégé deux ans au Conseil consultatif des pensions à titre de représentant élu de la direction et des employés syndiqués, soit jusqu'à sa retraite en 2005.

## Modifications au régime de retraite approuvées par le Comité des pensions

En décembre 2004, le Comité des pensions a approuvé des modifications au texte du régime de retraite. Les relevés de 2004 des données de l'employé sur la retraite et le site Web du régime de retraite de Postes Canada ont été mis à jour afin d'inclure tous les changements relatifs au contenu qui se sont avérés nécessaires par suite des modifications au régime, le cas échéant.

Il a fallu apporter les modifications liées à la conformité aux règlements pour mettre à jour les définitions du texte de régime de retraite s'appliquant aux termes ÉPOUX, CONJOINT DE FAIT et SURVIVANT. Ces modifications ont permis de rendre les définitions conformes à la

*Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension (LNPP, 1985)* ainsi que de mettre le régime à jour afin de refléter les exigences de participation du sous-alinéa 14(1)b)(i) de la LNPP.

L'éclaircissement du texte et les modifications relatives au procédé sont considérés comme des questions générales d'ordre administratif, et ces changements n'ont eu aucune incidence sur les prestations de retraite. Toutes les modifications au régime ont été signalées à l'Agence du revenu du Canada (ARC) et au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) en janvier 2005.

## Vous changez de compte bancaire? Vous déménagez?

Si vous songez à changer de compte bancaire ou à déménager, n'oubliez pas de communiquer avec nous pour vous assurer qu'il n'y ait pas d'interruption pour le versement de vos prestations de retraite ou la réception de vos bulletins d'information. Si vous changez de compte bancaire, nous vous suggérons fortement de ne pas fermer votre ancien compte jusqu'à ce que vous ayez confirmé que votre prestation

de retraite a bien été déposée dans votre nouveau compte.

**Pour un changement bancaire, veuillez communiquer avec :**  
**RBC Services internationaux**

**Par écrit :**

Services de versement de prestations 5<sup>e</sup> étage  
1, Place Ville Marie, aile E  
MONTRÉAL QC H3B 1Z3

**Par téléphone :** 1 800 876-4498

**Pour un changement d'adresse, communiquez avec :**  
**Centre administratif du régime de retraite**

**Par écrit :**

Case postale 2073  
Mississauga ON L5B 3C6

**Par téléphone :** 1 877 480-9220

## Questions et réponses

Dans notre section Questions et réponses, nous répondrons à une ou à deux questions qui, selon nous, devraient intéresser la plupart des gens. N'hésitez pas à nous envoyer un courriel à l'adresse : [pension.services@canadapost.ca](mailto:pension.services@canadapost.ca).

**Q.** Qu'advient-il de mon régime de retraite de Postes Canada si je retourne travailler à Postes Canada et que je décide de m'inscrire de nouveau au régime de retraite?

**R.** À votre cessation d'emploi subséquente, votre pension sera calculée de nouveau pour tenir compte de votre service ouvrant droit à pension accru, moins les prestations de retraite déjà versées. Si vous n'avez pas complété deux années de service admissible ou que vous n'êtes pas membre du régime de retraite pendant au moins deux années supplémentaires, vous recevrez un retour de vos contributions payées (avec intérêts), et votre prestation précédente reprendra sans service supplémentaire.



# Rendement du Régime de retraite agréé de Postes Canada pour la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2004

## État du marché

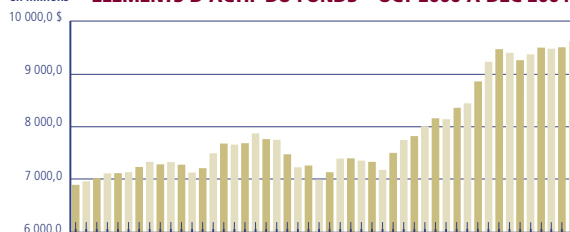
Les marchés des actions se sont consolidés au cours du quatrième trimestre alors qu'une plus forte croissance économique mondiale et la fin des incertitudes face aux élections américaines ont donné lieu à un regain en fin d'exercice. Les marchés des obligations ont également progressé en raison de la décision de la Banque du Canada de maintenir les taux au niveau de sa réunion de décembre. Le dollar canadien a continué de grimper au cours de la période en raison des prix élevés des marchandises.

CATÉGORIE D'ACTIFS	VALEUR DU MARCHÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)	2004 OCT À DÉC	2004 CA	2003 ANNÉE COMPLÈTE	2002 ANNÉE COMPLÈTE	2001 ANNÉE COMPLÈTE
<b>Revenu fixe</b>						
Placements de fonds liquides et à court terme	360,5 \$	0,6 %	2,4 %	2,9 %	2,4 %	4,3 %
Obligations du Canada	3 207,7	3,5 %	9,6 %	8,4 %	10,2 %	7,3 %
<b>Actions</b>						
Actions canadiennes	3 923,6	7,2 %	15,6 %	25,5 %	-11,6 %	-7,7 %
Actions américaines	1 659,3	4,5 %	4,9 %	7,5 %	-20,9 %	----
Actions internationales	1 063,3	8,3 %	13,3 %	7,3 %	-21,6 %	----
<b>Total du Régime de retraite agréé</b>	<b>10 214,4 \$</b>	<b>5,45 %</b>	<b>11,13 %</b>	<b>13,87 %</b>	<b>-6,99 %</b>	<b>5,10 %</b>

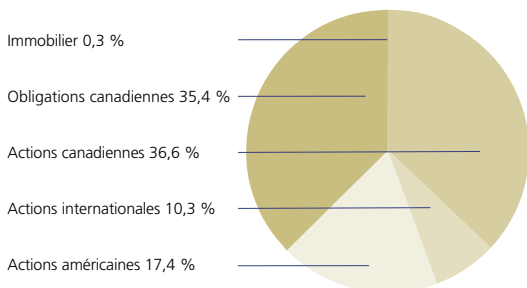
## Points saillants des investissements

- Pour le quatrième trimestre, le taux de rendement de la caisse se situe à 5,45 % par rapport au point de référence de 5,22 %. En cumul annuel, la caisse a augmenté de 11,13 % par rapport au point de référence de 9,23 %.
- Au 31 décembre 2004, la caisse avait un actif de 10 214,4 millions de dollars.
- Des cotisations nettes de 64,1 millions de dollars ont été versées au Régime au cours du quatrième trimestre. Quinze millions de dollars ont été affectés à des actions américaines et 6 millions de dollars à des biens immobiliers. Les investissements de fonds liquides et à court terme ont augmenté de 43,1 millions de dollars.

en millions **ÉLÉMENTS D'ACTIF DU FONDS - OCT 2000 À DÉC 2004**



## COMPOSITION DE L'ACTIF



## Points saillants de la composition de l'actif

- Au 31 décembre 2004, 65,0 % de l'actif était affecté à des actions et à des biens immobiliers, au-delà de la composition de l'actif visée de 62,5 %. Les actions canadiennes représentaient 38 % du total, les actions américaines 16,2 %, les actions internationales 10,4 % et les biens immobiliers 0,4 %.
- Trente-cinq pour cent de l'actif était affecté à des obligations et à des investissements à court terme, par rapport à une composition de l'actif visée de 37,5 %. Ce chiffre comprend 7,4 % d'obligations à rendement réel, 24,1 % d'obligations canadiennes et 3,5 % de placements de fonds liquides et d'investissements à court terme.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

- Au moment de votre décès, toute contribution devant être remboursée pour congés non payés ou retenues pour service accompagné d'option sera recouvrée intégralement auprès de vos survivants, bénéficiaires ou succession. **Nota :** À votre décès, les retenues futures pour service accompagné d'option sont assurées.
- Le rachat de service accompagné d'option au moment de la retraite doit être finalisé et l'approbation de l'ARC, reçue avant que ce service ne puisse être crédité et vos prestations de retraite, rajustées.

**REMARQUE IMPORTANTE** Lorsque vous envoyez des documents, des lettres, des formulaires ou toute autre communication au Centre administratif du régime de retraite, veuillez inclure votre matricule.

## Félicitations

au Centre administratif du régime de retraite de Postes Canada qui vient de célébrer son premier anniversaire le 3 mai 2005.

## en contact

Si vous souhaitez proposer des sujets pour le bulletin « en contact », veuillez écrire à:

**Postes Canada**

**Division des pensions**

**Politique relative au régime de retraite 2701 PROM**

**RIVERSIDE BUREAU B320**

**OTTAWA ON K1A 0B1**

courriel : [pension.division@postescanada.ca](mailto:pension.division@postescanada.ca)